

pouvoir autonome qui exercera en pleine indépendance et vue d'assurer le maintien de l'ordre sur toute la superficie du secteur.

« Au cas où il viendrait à se produire un commencement de trouble que le chef de secteur jugerait trop important pour pouvoir le régler avec ses propres forces, il serait autorisé à saisir les collègues voisins qui mettraient immédiatement sous ses ordres tout ou partie de leurs forces pour l'aider à rétablir la tranquillité.

La révocation de M. Nègre au Conseil des Ministres

Après la séance du Conseil des Ministres, M. Nègre a été révoqué de son poste de ministre de l'Intérieur.

« On nous affirme qu'une tension sensible est produite dans les rapports qu'ont les membres du cabinet avec le Président du Conseil, à la suite des explications échangées au cours du Conseil d'Etat, sur la ligne de conduite que l'on compte suivre à l'égard de la Confédération générale du Travail, et de l'Etat socialiste, en général...

« M. Viviani et Briand, ce dernier surtout, seraient reprochés à M. Clemenceau de ne pas avoir pris une position plus ferme, vis-à-vis de la portion avancée de leur parti...

« M. Clemenceau a répondu que les élections étaient encore loin, tandis que la rentrée des Chambres est proche, et que l'essentiel est de courir au plus pressé, c'est-à-dire d'obtenir le 7 mars un vote de confiance, qui consoliderait le ministère.

« Le président du Conseil a ajouté qu'il connaissait bien les socialistes de la Chambre : « pourvu qu'un ou deux de leurs orateurs, a-t-il dit, puissent prononcer un discours d'opposition et émettre sans crainte pour le cabinet un vote de confiance, qui consoliderait le ministère.

« On sait que telles sont, en effet, les intentions des chefs du parti radical.

Un Syndicat de Carés

Paris, 30 avril. — M. Soulanges-Bodin, curé de Notre-Dame de l'Assommoir, a déposé hier à la préfecture de la Seine les statuts d'un nouveau syndicat, celui des « carés de Paris », fondé en application de la loi de 1884.

« Nous avons vu à ce sujet M. Soulanges-Bodin qui nous a fait les déclarations suivantes : « Vous n'êtes pas sans savoir que la loi de séparation a modifié la condition de beaucoup de prêtres. Nous avons été, pour la plupart, dans l'obligation de réduire nos dépenses. C'est en recherchant le meilleur moyen d'équilibrer leur budget, que vingt-deux prêtres de la banlieue et des faubourgs parisiens songèrent à faire en commun leurs principaux achats. Nous réussîmes, rien que pour le charbon, à obtenir de nos fournisseurs une diminution de 10 francs par mille kilos. C'était un résultat appréciable, surtout pour ceux qui comme moi consomment beaucoup : je n'use pas moins de 100 mille kilos de charbon par année dans l'ensemble de mes établissements. Donc rien que pour le charbon, nous économisons, rien que sur le charbon, notre initiative aboutissant à une économie de 1.000 fr. par année.

« Mais nous nous aperçûmes bientôt que pour réaliser à bon compte la plupart de ces achats en commun, une personnalité civile était indispensable au vingt-deux prêtres que nous étions. Notre initiative aboutissant à une économie de 1.000 fr. par année. Nous nous sommes donc constitués en syndicat, nous avons organisé en société coopérative ? Nous n'essons pas en nous pour des raisons assez franches, ni assez larges. C'est alors que nous pensâmes à revoir la loi de 1884 sur les syndicats. Cette lecture nous convainquit que, dans l'esprit des législateurs, le syndicat n'était ni une arme de combat ni de révolte, ni même une arme politique. Les syndicats, ce sont, d'après la loi, des gens qui, ayant des intérêts professionnels communs s'unissent, s'entraident, se concertent pour les défendre et pour améliorer par là leur situation matérielle.

« C'était tout à fait ce qui nous fallait. Nous nous sommes donc constitués en syndicat.

« Vous voyez maintenant ce qu'est le syndicat des carés de Paris : une association qui se tient non seulement en dehors de toute politique, mais même de toute question se rattachant à la hiérarchie religieuse. Le

syndicat des carés de Paris poursuit la cause de ceux-ci d'arrêter leur situation matérielle et celle de ceux qui en ont la charge.

Faits Divers

HORS REGION

Arrestation d'une sage-femme

Cherbourg, 30 avril. — M. Oudaille, commissaire spécial à Cherbourg, a arrêté la sage-femme qui lui avait été désignée par l'abbé Larquey comme étant livrée à des manœuvres abortives sur Mlle Leblond.

Cette sage-femme habite la Haye-du-Puits et se nomme Bonneau. Originaire de Toulouse, Mme Bonneau est mariée et divorcée. Elle vit à la Haye-du-Puits avec un marchand de bestiaux nommé Olivier. Mme Bonneau est une jolie brune dont l'attitude ne trahit aucun trouble.

« Il est cependant prouvé que Mlle Leblond vint chez elle le 10 avril dernier, la veille de son décès. Elle remit 50 francs à la sage-femme. Celle-ci a été amenée à Cherbourg et écrouée à la maison d'arrêt.

« Le commissaire, au cours de la perquisition qu'il a faite au domicile de Mme Bonneau, a saisi non seulement des instruments professionnels, mais encore toute une correspondance qui aurait, assurément, un rapport direct avec cette triste affaire.

Les Elections Cantonales

Nous avons annoncé hier qu'aucune décision n'avait été prise dans la réunion des républicains du canton de Condé pour l'élection de ce canton.

« On nous adresse de Condé les renseignements complémentaires suivants, qui nous sont envoyés, nous en sommes sûrs, en toute bonne foi. Nous ne les publions toutefois que sous réserve, car il y a des canots à droite et à gauche, et ne peut manquer de soulever des commentaires.

« La séance est ouverte à quatre heures trente. M. de Lauwereyns, de Rosendable, vice-président du Comité radical et président de la réunion, prend la parole : « Il s'agit, dit-il, de former un comité radical pour soutenir la Droite et l'Extrême-Gauche. Il y a des canots à droite et à gauche, « même plus à gauche ».

« M. de Lauwereyns n'est pas d'avis d'opposer de candidat radical pour les élections cantonales, à M. Pureau, progressiste. M. Guéry, de Fresnes, dit qu'il faut mettre un candidat radical M. Abel Castiau, conseiller général, ancien député, et démissionnaire d'une candidature radicale, « mais il faut qu'il soit entendu que si ce candidat se trouve en minorité vis à vis du socialiste, il se désiste en faveur du progressiste, car il faut absolument combattre le collectivisme.

« M. Déronnez-Alphonse dit que M. Pureau est un « bonhomme » et vote avec ses amis MM. Fournier, Watelet, etc., pour qu'il n'y ait pas de candidat radical.

« On passe ensuite au vote. Par 36 voix contre 33, il est décidé qu'on ne mettra pas de candidat contre M. Pureau.

« Après le vote, M. Castiau reconnaît que M. Pureau est un républicain pâle et revient à la charge, voulant un candidat radical. M. Fontaine propose M. le docteur Guéry, qui refuse. On prononce les noms de MM. Alphonse Lemer, Moreau, Hubert et Marv. Finalement on ne prend aucune décision quoiqu'il y ait eu vote et la séance est remise à quinze jours pour une réédition de la comédie qui vient de se jouer.

« La sortie de cette réunion, M. de Lauwereyns, de Rosendable, se rendait à Fresnes pour présider une conférence organisée par la section républicaine des Conférences Populaires de cette commune.



Monsieur B... le curieux

A l'heure où j'écris les dernières lignes de ces Mémoires, je suis au lendemain de plus de vingt séances d'instruction qui me laissent rêveur.

« Le juge d'instruction de Douai, M. B... est un représentant de la vieille école. Ne dans la ville même où il instruit, nourri dans le séminaire, il en connaît toutes les rubriques et tous les détours. C'est un magistrat vieux jeu, à l'air matou, finessier et roublard. Son allure guillerote, ses favoris noirs, ses traits mobiles, ses yeux noirs brillants lui donnent quelque chose de l'écureuil ou du furet.

« Son cabinet, qui n'a rien de sévère, est plutôt rassurant d'aspect dans la modestie de son mobilier classique et de ses fauteuils Louis-Philippe ; sans oublier le greffier à la figure douce et bon enfant qui semble la doublure et le porte-voix aussi bien que le porte-plume du juge.

« Quand le maître a posé des questions à perte de vue sur les sujets les plus étrangers en apparence au cas qu'il doit éclaircir, il n'est pas rare que le greffier, s'arrêtant d'écrire, vous invite à répondre par ses sourires plus engageants.

« Mes comparaisons s'en ressentent. Je crois bien qu'il finit par y prendre goût. Par instants, elles se transforment en un véritable cours de théologie et de droit canonique. On se serait cru au catéchisme de persévérance.

« On ne s'embête pas au Palais. D'autres fois, je répondais d'une façon tellement complète, m'était-ce pas pourtant les gens du parti qui l'ont servi jusqu'à présent, les catholiques qui ont aidé mes œuvres, ceux qui m'ont vu si souvent m'encourager et m'applaudir ?

« Je ne suis pas de ceux qui désertent le drapeau librement choisi, mais en écrivant ces notes que je compléterai un jour, je demeure écorché de la bassesse et de l'hypercentisme de certains membres du clergé français qui doivent se frapper la poitrine devant les malheurs actuels de l'Eglise en méditant cette parole de l'Evangile qu'ils ne peuvent que s'appliquer :

« Je serai condamné. Ignorez encore, à l'heure qu'il est, le petit qu'on pourra tirer de l'instance engagée contre moi, mais je suis profondément convaincu que le tribunal devant lequel je passerai n'aura jamais le courage de m'acquiescer.

« Si quelqu'un avait le droit de me demander des comptes, m'était-ce pas pourtant les gens du parti qui l'ont servi jusqu'à présent, les catholiques qui ont aidé mes œuvres, ceux qui m'ont vu si souvent m'encourager et m'applaudir ?

« Je ne suis pas de ceux qui désertent le drapeau librement choisi, mais en écrivant ces notes que je compléterai un jour, je demeure écorché de la bassesse et de l'hypercentisme de certains membres du clergé français qui doivent se frapper la poitrine devant les malheurs actuels de l'Eglise en méditant cette parole de l'Evangile qu'ils ne peuvent que s'appliquer :

« Je serai condamné. Ignorez encore, à l'heure qu'il est, le petit qu'on pourra tirer de l'instance engagée contre moi, mais je suis profondément convaincu que le tribunal devant lequel je passerai n'aura jamais le courage de m'acquiescer.

« Si quelqu'un avait le droit de me demander des comptes, m'était-ce pas pourtant les gens du parti qui l'ont servi jusqu'à présent, les catholiques qui ont aidé mes œuvres, ceux qui m'ont vu si souvent m'encourager et m'applaudir ?

« Je ne suis pas de ceux qui désertent le drapeau librement choisi, mais en écrivant ces notes que je compléterai un jour, je demeure écorché de la bassesse et de l'hypercentisme de certains membres du clergé français qui doivent se frapper la poitrine devant les malheurs actuels de l'Eglise en méditant cette parole de l'Evangile qu'ils ne peuvent que s'appliquer :

« Tout royaume divisé contre lui-même périra. »

Prison de Douai, le 22 janvier 1907.

« A la date du 14 février 1907, après une plaidoirie de M. Hervé, Mgr Fénelon de Rocquancourt était condamné en un an de prison et 50 francs d'amende par le Tribunal Correctionnel de Douai.

« Il finit de purger cette condamnation à la prison cellulaire de Douai, d'où il sortira prochainement si sa demande de libération conditionnelle est favorablement accueillie.

Informations REGIONALES

« La sécurité dans les mines. A propos d'un arrêté. — Le conseil général des mines reconnaît l'inefficacité des recommandations administratives.

« Nous avons publié il y a quelques jours l'arrêté ministériel concernant l'emploi d'appareils respiratoires dans les mines, pris le 10 avril par M. Bismont. Il n'est pas inutile de revenir sur certains points de cet arrêté, qui ont obtenu le ministère des travaux publics, non plus, comme on le fait jusqu'ici trop souvent, à l'envi, les exploitants et les mineurs, mais à l'impulsion des commissions d'assurance des mines.

« C'est à la suite des travaux de la commission nommée par le conseil général des mines et des décrets de M. l'ingénieur Weiss, chargé par le ministre de l'Intérieur de procéder à l'étude des appareils respiratoires, que le fonctionnaire des mines a été nommé dans ces pays, M. Bismont, qui a été nommé par le conseil.

« Les travaux de la commission des appareils respiratoires ont été composés de MM. les ingénieurs généraux Agnon, Desfontaines et Kappeler, et de MM. les ingénieurs des mines et de la Metallurgie.

« Ce rapport se divise en trois parties : l'état actuel des appareils respiratoires, les propositions de modifications, et les conclusions de la commission.

« Les conclusions de la commission, qui ont été adoptées par le conseil général des mines, sont les suivantes : « Les appareils respiratoires actuels ne sont pas satisfaisants, et les propositions de modifications sont les suivantes :

« 1° Les appareils respiratoires doivent être portés par les mineurs, et non par les conducteurs de machines ;

« 2° Les appareils respiratoires doivent être portés par les mineurs, et non par les conducteurs de machines ;

« 3° Les appareils respiratoires doivent être portés par les mineurs, et non par les conducteurs de machines ;

« 4° Les appareils respiratoires doivent être portés par les mineurs, et non par les conducteurs de machines ;

« 5° Les appareils respiratoires doivent être portés par les mineurs, et non par les conducteurs de machines ;

« 6° Les appareils respiratoires doivent être portés par les mineurs, et non par les conducteurs de machines ;

FEUILLETON DU LUTRINAL — N. 137. FIÈVRE D'OR. PAR CHARLES MEROUVEL. TROISIÈME PARTIE. L'Enfer de Paris. Dans l'ombre. « Tu penses-tu, la dame de restaurant, est son ami ! Un heureux coquin ! Les autres le laisseront passer. La Seine coulait à trente pieds au-dessous du parapet, noire et boueuse. Pas une lumière dans les péniches. Sur le pont, personne. Olympée Andral toucha le main de son compagnon et dit en désignant Chaveroux du doigt : — Frappe ! Il répéta en grondant soudainement : — Fais-moi mieux le compagnon. — Je le défends. — L'occasion est bonne courtant !

— Tony ? — Tu le veux ? — Oui. — Soit ! — Il fit un pas en avant. — Tu n'as pas levé le bras ? — Il était armé d'un couteau catalan à lame aigüe et longue, tranchante comme un rasoir. — Il frappait. — L'arme entra tout entière dans le dos du clerc. — L'assassin ne la retira pas. — Le baron posa son mouchoir sur la bouche du malheureux pour étouffer un cri. — On n'entendit rien. — La mort fut instantanée. — Tony allongea sa main par-dessus l'épaule de sa victime, plongea dans la poche de côté de la jaquette, s'empara du portefeuille et le donna à la belle Olympée. — Un fiacre seul venait tranquillement, en cahotant, de la gare d'Orléans par le quai de la Tourmaillie et les deux sergents de ville continuèrent leur promenade vers Notre-Dame, en regardant l'eau qui coulait et le gaz qui brûlait tristement dans le brouillard.

C'était Mme Simonet qui arrivait. Elle venait de descendre du train. — Vous ne m'attendiez pas si tôt, dit-elle. Elle aurait dû rester plus longtemps dans son pays. Mais elle donna quelques explications. — Elle n'avait plus de parents à-bas ; elle était obligée de vivre à l'auberge. — Certainement ce n'est pas comme à Paris, dit-elle, avec la complaisance des petites bêtes qui s'attachent aux petites choses, mais quand on n'est pas riche, ça semble lourd tout de même. — Alors elle était revenue à son poste. — Elle le reprendrait le lendemain. — Dans la journée, elle allait mettre ses affaires en ordre, faire quelques courses, se débarrasser de ce qui pouvait lui prendre du temps pour être ensuite toute à son petit négoce. — Car il fallait gagner de l'argent. — La maladie de sa pauvre fille lui avait coûté les yeux de la tête, les remèdes, le médecin, le temps perdu et enfin ce voyage et la croix qu'il avait fallu mettre sur la tombe et le terrain acheté à perpétuité. — Oh ! à perpétuité, ma chère. — Car elle ne voulait pas qu'on dérange jamais sa pauvre enfant. Elle n'aurait pas été tranquille autrement et, d'ailleurs, c'était là qu'elle voulait se faire enterrer, elle aussi, si toutefois elle en avait le moyen, ce qui n'était pas sûr, quand le temps venait. — En terminant ses explications, elle demanda à Renée qu'elle s'habillait à la hâte : — Et vous, ma chère enfant, qu'est-ce que vous allez devenir ? — Renée, en train d'agrafer son corset, leva les bras en l'air dans un geste qui signifiait : — Me toi, je n'en sais rien, mais rien du tout ! — Tout allait de mal en plus chez eux. — Elle n'avait plus le goût de la maladie de sa

mauvaise Héloïse se prolongeait ; il fallait payer les mois de nourrice de l'enfant ; on était déjà en arrière ; la femme de Dammartin s'impatientait ; chaque jour c'était des menaces nouvelles et le terme d'avril qui s'approchait. — Nous étions trop heureuses de notre petit arrangement, dit-elle ; les journaux nous donnaient du pain. C'était toujours ça... — Et comme Mme Simonet protestait de ses regrets, Renée la consolait en disant vivement : — Ne vous tourmentez pas ! Nous n'aurions pas pu continuer quand même. Il aurait toujours fallu trouver autre chose. — Mais oui, malheureuse enfant ! demanda la brave femme. — Renée répondit résolument : — La première chose venue, n'importe laquelle ! C'est une nécessité. — La vieille Monique entra. — Renée se leva et dit à Mme Simonet : — D'un autre elle montra la chambre voisine dont la porte était ouverte et d'où la malade appelait doucement : — Renée ! — Renée se comprends, dit la marchande de journaux pensive. — J'ai d'ailleurs quelque chose en vue, je vais me décider. — Aujourd'hui ? — Oui, aujourd'hui même... Impossible d'attendre plus longtemps... Elle avait un air de résolution qui frappa Mme Simonet. Elle passa dans la chambre d'Héloïse et en revint presque aussitôt en disant à sa voisine : — Tenez, voilà votre part de bénéfices, avec la note. Vous pouvez vérifier. — Il y avait quarante-deux francs et quelques sous pour six jours. — Mais c'est superbe ! Vous êtes un trésor, déclara la brave femme. Quel dommage

que nous ne puissions continuer ainsi ! — Oh ! pour deux ? — En effet, ça ne se peut pas... Vous avez pourtant bien remontré la vente. — Renée se souleva et dit à sa voisine : — J'aurais essayé de faire de même ailleurs, dit-elle. Je ne manque pas de bonne volonté, mais puisque personne ne veut de moi ! — Mme Simonet insinua, très touchée : — Si vous voulez... On pourrait peut-être l. — Si encore j'étais seule... — C'est juste ! — Renée était prête. — Elle embrassa Monique et Mme Simonet. — Elle avait le cœur gros. — Pourquoi ? — Elle se contenta de dire : — C'est que j'ai un peu de malheur qui devait l'atteindre. — Elle se pencha vers elle et dit : — C'est que j'ai un peu de malheur qui devait l'atteindre. — Elle se pencha vers elle et dit : — C'est que j'ai un peu de malheur qui devait l'atteindre.

« Elle s'en alla ou plutôt elle s'enfuit, la vieille Monique dit à la marchande de journaux, avec une larme à l'œil : — Si vous saviez comme elle est bonne et courageuse ! — Renée descendit l'escalier de pierre au galop. — A force de relire la lettre du baron Maxime, elle avait fini par perdre peu à peu ses préventions contre lui. — Elle lui trouvait généreux de s'être adressé à elle, de lui offrir son nom, de demander sa main, de lui proposer le mariage enfin ! — Elle n'avait plus qu'une objection contre cet offre inespérée, miraculeuse. — Elle n'aimait pas. — Elle éprouvait plutôt pour le baron une sorte d'antipathie instinctive, et tous les raisonnements ne parvenaient pas à détruire. — Mais elle se disait : — Ou serait le mérite si je l'aimais... Elle lui aurait déjà répondu favorablement sans l'arrivée de la télégramme que le mari qu'il avait de Caylus lui avait écrit juste à l'heure où elle se débattait au milieu de ses incertitudes. — Elle attendait donc afin de le voir, de lui parler, d'apprendre de lui si elle avait quelques espérances, de lui proposer un moyen d'existence, enfin ! Certainement c'était tout ce qu'elle souhaitait, mais à bref délai, car elle était comme le noyé auquel il faut un secours immédiat et qui n'a que quelques heures de répit. — Elle marchait rapidement sur le trottoir. — Déjà les jours étaient plus longs et meilleurs. — Ce matin-là, le temps était embrumé, nuageux, humide et doux. — Sur son chemin, elle ne lui adressait plus de ces propos trop lestes qu'elle entendait à ses débuts. — On la connaissait.